

Une grande pollution ne se règle
encore pas sans grand procès

*Mais le procès se tient sur place et
n'est plus toujours la principale
source des indemnisations*



Les grands exemples

- Haven (I) 1991 : L'Etat entraîne tout le monde dans un grand procès sur des problèmes de fond
- Braer (UK) 1993 : des demandeurs vont chercher un complément au tribunal (ou à sa porte)
- Aegean Sea (E) 1992 : pêcheurs et aquaculteurs entraînent tout le monde dans le recours judiciaire
- Sea Empress (UK) 1996 : comme le Braer ?
- Aznalcollar (E) : procès mené par la province ?



C'est avant l'accident qu'il faut rapprocher les points de vue

- mais langue et culture sont des barrières naturelles importantes,
- que renforcent les écarts entre standards nationaux et règles internationales



Les payeurs recherchent le rapprochement

- Les assureurs et leurs experts sont disponibles pour exposer leurs règles et apporter leur expérience dans des sessions d'information
- Ils analysent constamment les textes et en proposent des clarifications lorsqu'ils laissent place au doute sur le sens d'un mot



Un exemple : texte du FIPOL, critère proposé par l'ITOPF

- Manuel sur les demandes d'indemnisation : *Les FIPOL indemnisent les coût des mesures raisonnables prises pour nettoyer (...) les installations côtières*
- Critère d'analyse des demandes (ITOPF) : *dans le cas de zones polluées par des industries, il est difficile de justifier un nettoyage plus rigoureux que celui qui est effectué en l'absence de déversements*



Mais est-il possible et raisonnable de
ne nettoyer qu'à moitié ?

Sans standards nationaux, que des
juges pourront reprendre, le
demandeur est désarmé face à
l'expert... sauf à recourir au juge



Qu'avons-nous prévu pour gérer ces problèmes ?

- Quels seraient nos critères de destruction de stocks et de réouverture des activités ?
- Nos exploitants côtiers ont-ils des comptes à jour ? Qui leur expliquera que les forfaits nationaux ne sont pas applicables ?
- Nos scientifiques sont-ils prêts à jeter aux orties leurs modèles mathématiques ?



S'entendre sur quatre points pour éviter bien des conflits

- La destruction des stocks aquacoles
- La réouverture des activités halieutiques
- Les indemnisations forfaitaires
- Les modèles mathématiques



Le bureau conjoint d'indemnisation n'est pas tout à fait conjoint

- Ceux qui donnent les formulaires, ceux qui les expliquent, ceux qui les analysent
- Pourrions-nous travailler à livres ouverts, avec double expertise ?



Qu'avons-nous prévu pour un bureau conjoint ?

- Quels hommes ?
- Quels financements ?



Le conseil que peuvent mobiliser les parties n'est pas équilibré

- Côté payeurs : des frais de gestion des dossiers, qu'ils gèrent à leur guise
- Côté demandeurs : des frais remboursables, si les conseils des payeurs les jugent raisonnables



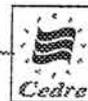
La chasse à l'indemnisation se joue chacun pour soi

C'est difficilement évitable, mais
quelqu'un tient-il au moins un
inventaire des dossiers ?



Le fond du problème

- Pollués-nettoyeurs et pollueur-rembourseur.
Comment éviter que l'assureur ou un fonds s'érige en juge du raisonnable ?
- Pollueur-nettoyeur et pollué-ordonnateur.
Comment obtenir que le pollueur agisse et que le pollué reste raisonnable ?



La bataille pour la crédibilité surfe sur les nouveaux moyens

- Lignes directes et téléphones mobiles : peut-on encore filtrer ?
- Internet : c'est le meilleur site qui gagne

